# PROTÉGER LES PORCS DU CANADA CONTRE LA PESTE PORCINE AFRICAINE

La peste porcine africaine (PPA) est mortelle pour les porcs et pourrait ruiner notre industrie du porc, ce qui aurait des répercussions sur l'économie canadienne. Que vous voyagiez pour le travail ou pour le plaisir, la prévention de la propagation mondiale de la PPA est la responsabilité de tous.



## **N'APPORTEZ PAS** DE PORC DANS VOS BAGAGES

Si vous voyagez d'un pays infecté par la PPA vous pourriez introduire la maladie au Canada par l'entremise de produits de porc infectés emballés dans vos bagages. Les porcs risquent d'être infectés si ces produits aboutissent sur les lieux d'une ferme d'élevage où des porcs pourraient manger le produit de porc infecté ou si des porcs sauvages avaient accès au produit infecté dans une décharge pour ensuite transmettre la PPA à des porcs d'élevage.

#### **N'ENVOYEZ PAS DE PORC PAR COURRIER**

Demandez à vos amis et à votre famille de ne pas envoyer de colis contenant des produits de porc au Canada. Dans bien des cas, ceci est illégal et ces personnes risquent d'envoyer sans le savoir des aliments infectés qui pourraient infecter les porcs canadiens.





### **DÉCLAREZ TOUJOURS**

Souvenez-vous : déclarez tous les aliments et les produits d'origine animale lorsque vous entrez au Canada ou vous pourriez encourir une pénalité s'élevant jusqu'à 1 300 CAD.

#### TRAVAILLEURS AGRICOLES

### **VOYAGEANT AU CANADA**

Si vous êtes un travailleur agricole qui voyage d'un pays infecté par la PPA, assurez-vous que tous vos vêtements et votre équipement sont propres. Il est important de remarquer que nourrir de la viande aux porcs est illégal au Canada et qu'il faut éviter de les nourrir de résidus alimentaires.

